

ASSEMBLEE MENSUELLE DES EPICIERIS DE LA VILLE DE MONTREAL

La séance est ouverte sous la présidence de: M. Daoust, président, M. Laurendeau, agissait en qualité de Secrétaire.

Le secrétaire, M. Laurendeau, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Adopté.

Le secrétaire procède ensuite à l'appel des membres du comité de régie, puis donne lecture de la lettre de résignation de l'ancien trésorier, M. J. A. Beaudry, laquelle lettre accuse une balance en banque de \$442.27, l'association n'ayant fait aucune dépense et aucune recette depuis sa démission.

On procède ensuite à la nomination d'un trésorier. M. P. Bruneau est nommé à l'unanimité à ces fonctions et en prend possession séance tenante.

Il est proposé par M. H. Fortin, secondé par A. Beaudry, que MM. V. Loïselle et A. Laniel soient élus membres de l'Association. — Adopté.

Le secrétaire donne ensuite lecture d'une lettre des Marchands-détailliers de nouveautés de la province de Québec, demandant à l'Association des Epiciers de se joindre à eux dans la lutte entreprise contre l'usage des timbres de commerce, et la priant de faire signer une pétition dans ce sens à tous les épiciers de Montréal.

La pétition est ainsi formulée:

"Je m'engage d'une manière formelle à ne plus donner de timbres de commerce de n'importe quel genre, provenant de compagnies locales, à condition que tous les épiciers prennent le même engagement."

Tous les membres présents à l'exception d'un seul, qui donne des timbres de commerce et qui continuera, dit-il, à en donner, signent immédiatement le dit engagement.

Il est ensuite question des moyens à employer pour présenter cette requête à tous les épiciers de la ville.

Après discussion, M. Larivière propose que l'Association nomme plusieurs de ses membres qui, moyennant rétribution, présenteront des listes d'engagement à tous les épiciers de la ville.

Ceci est adopté, et des membres s'inscrivent volontairement pour parcourir toutes les parties de la ville.

Lecture est ensuite donnée par le secrétaire d'un avis de motion formulé à la séance précédente par M. Oiseau proposant de faire passer un amendement pour réduire le nombre des licences à 400.

Il est proposé par M. Larivière, secondé par M. N. Chartrand, que les licences soient limitées au nombre existant actuellement, et qu'on nomme un comité, composé des directeurs et officiers de l'Association, pour consulter un aviseur légal, et rédiger un rapport à ce sujet;

en outre, que ce comité rende compte de sa mission à la prochaine assemblée. — Adopté.

M. Bruneau, trésorier, propose, pour la prochaine assemblée, une motion tendant à faire payer les taxes d'épiciers aux magasins à rayons, vendant de l'épicerie.

M. N. Chartrand, secondé par M. St-Denis, propose qu'une lettre soit envoyée au Chef de Police pour l'inviter à faire respecter la loi en ce qui concerne la fermeture des magasins le dimanche. — Adopté.

Proposé par M. Bruneau, trésorier, secondé par M. Ménard, qu'un vote de remerciements soit adressé, par lettre, à l'ancien trésorier. — Adopté.

Et l'assemblée s'ajourne.

* * *

Le nouveau Trésorier de l'Association des Epiciers

M. P. Bruneau qui a été élu trésorier de l'Association des Epiciers de Montréal à la dernière assemblée tenue le 12 janvier, est né à Montréal en 1867; il fit ses études au Collège des Frères des Ecoles Chrétiennes de la rue Richmond.

Il termina son cours d'études à l'âge de 16 ans et entra aussitôt comme employé chez MM. N. Quintal & Fils, épiciers en gros, où il demeura pendant 12 ans. En 1896, il s'établit à son compte et devint propriétaire de l'établissement qu'il occupe encore aujourd'hui au coin de la rue St-Laurent et de la rue Vitré.

Sans vouloir blesser la modestie du nouveau trésorier, il nous permettra de dire de lui que c'est un homme de progrès et de haute intelligence, la prospérité de son commerce en est la preuve.

Ayant passé de nombreuses années dans le commerce de gros avant son entrée dans le détail, M. Bruneau connaît sa ligne à fond et c'est pourquoi nous trouvons que l'Association n'aurait su faire un choix plus heureux.

CONSEILS AUX EMPLOYES

Il est avantageux d'être poli

Dans le bureau particulier du principal associé, en même temps gérant général, d'une grande maison de commerce, on peut voir une petite pancarte, portant ces mots: "Cela paie d'être poli."

Cette pancarte est placée de telle sorte, que celui qui occupe le grand bureau à côté ne peut pas la voir, et qu'elle n'est visible que de peu de personnes de l'extérieur.

Il est évident qu'elle est ainsi placée uniquement pour la vue et la satisfaction personnelle du commerçant. Nullé part, dans le bâtiment, on ne peut voir une autre devise semblable. Un jour, un vieil ami, venant d'une autre ville entra dans ce bureau. Après les salutations d'usage, sa vue tomba sur la pancarte en question. "Combien?" demanda-t-il en plaisan-

tant, usant du privilège que lui donnait sa familiarité avec son ami.

"Environ deux cent cinquante mille dollars, l'année dernière," répondit avec calme le commerçant. "Quelquefois plus, quelquefois moins."

Le visiteur regarda alors autour de lui pour voir s'il n'y avait pas d'autres pancartes. Il n'y en avait pas d'autre. Il vit que cette devise était spécialement à l'intention de son ami.

"Il ne me semble pas que vous en ayez besoin," dit enfin l'étranger. La politesse remarquable du commerçant semblait caractériser sa vie entière.

"Il en est peu parmi nous qui aient besoin qu'on leur rappelle constamment à la mémoire que la politesse est nécessaire dans toutes les situations. Je l'ai appris de bonne heure; plus tard, lorsque je vins en relations, comme employé, avec nombre d'autres hommes, je m'aperçus que des hommes, au début de la lutte pour la vie, avaient à apprendre les mêmes leçons primaires que je m'étais fait entrer dans la tête avec grands efforts.

"Celui-ci (la pancarte) a été un de ces efforts. Ma croyance est qu'une méthode tranquillement impressionnante a toujours plus d'effet qu'une méthode tapageuse, violente, ou ayant de l'ostentation.

"C'est ce qui fait que cette pancarte est placée là. Il n'y a pas d'employé de notre maison qui ne soit entré au moins une fois dans ce bureau. Chacun d'eux a donc lu ces mots: "Cela paie d'être poli."

"C'a été pour lui une leçon et un sermon. Je sais, sans le demander, comment sont reçus les acheteurs qui viennent dans notre maison. Venez avec moi, je vais vous faire voir l'établissement."

Et les deux hommes sortirent bras-dessus bras-dessous. L'un d'eux était sincèrement impressionné de la nouvelle forme sous laquelle une idée lui était présentée.

Personnel

M. Gust. Paasché, représentant de la maison Boutelleau et Cie, de Barbezieux, Charente, France, est actuellement au Canada.

Tous les deux ans, M. Paasché visite les agences en Amérique de cette importante maison dont les cognacs sont réputés dans le monde entier.

Il est actuellement l'hôte de MM. Hudon, Hébert & Cie, les agents au Canada de la maison Boutelleau & Cie.

Personnel

M. Louis F. A. Chamouton, représentant de la maison Violet Frères, de Thuir, France, bien connue pour son excellent apéritif "Byrrh" est actuellement à Québec, après avoir passé plusieurs jours à Montréal, à son retour de l'Exposition de St-Louis où il était depuis le mois de février dernier dans l'intérêt de sa maison.

M. Chamouton se propose de visiter toutes les villes de quelque importance du Canada.